

AVIS D'INFORMATION

Le conseil municipal se réunira lundi 22 juin prochain, à 18 heures 45, à la mairie, salle du conseil municipal.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Examen et approbation des procès-verbaux des séances des 13 avril et 5 juin 2026 ;
- 2°) Accueil municipal de loisirs : horaires d'ouverture et rémunération du personnel d'animation ;
- 3°) Règlement intérieur du restaurant scolaire municipal ;
- 4°) Tarification restaurant scolaire 2026-2027 ;
- 5°) Saisons culturelles : bilan 2025-2026 et programmation & tarification 2026-2027 ;
- 6°) Organisation du banquet des aînés le 4 octobre 2026 ;
- 7°) Tarification de la taxe sur la publicité extérieure en 2027 ;
- 8°) Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés en 2027 ;
- 9°) Salle de gymnastique : enveloppe financière des travaux ;
- 10°) Règlement intérieur du conseil municipal ;
- 11°) Formation des élus ;
- 12°) Désignation du référent déontologue auprès des élus ;
- 13°) Convention Le Mans Métropole Office 365 ;
- 14°) Contrat d'apprentissage « B.T.S » au sein des services techniques ;
- 15°) Compte-rendu de l'emploi des décisions.

La liste des questions figurant sur la présente convocation pourra, éventuellement, être complétée dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur si la gestion de la collectivité le nécessite.



Le Maire,

Valérie DUMONT